

SYNTHÈSE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2019

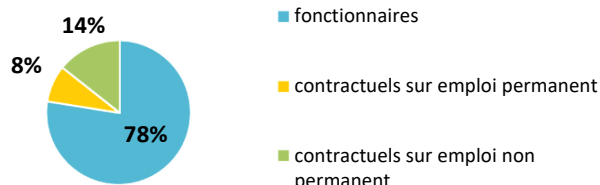
Haute-Garonne : 437 structures publiques territoriales

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne par extraction des données des bilans sociaux 2019 et des enquêtes RASSCT validés, portant sur les structures publiques ayant au moins un agent.

– Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2019

➔ 47195 agents employés par les structures publiques au 31 décembre 2019

- > 36 592 fonctionnaires
- > 3 874 contractuels sur emploi permanent
- > 6 729 contractuels sur emploi non permanent



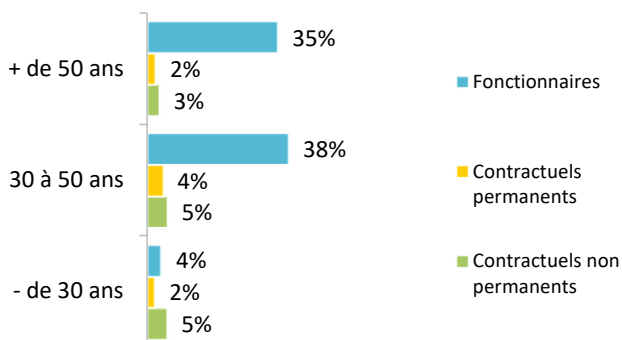
➔ En moyenne, les agents des structures publiques ont 47 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	48 ans
Contractuels permanents	41 ans
Ensemble	47 ans
Contractuels non permanents	37 ans

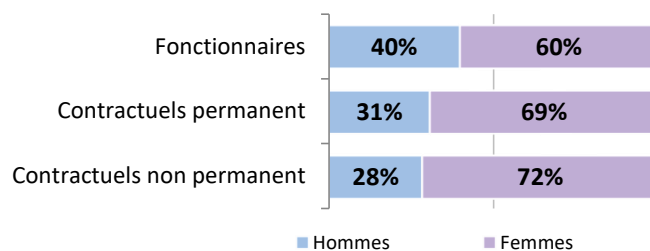
➔ 43686,6 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2019

- > 33664,8 fonctionnaires
- > 3743,1 contractuels permanents
- > 6278,6 contractuels non permanents
- Nombre total d'heures travaillées : **79 509 630 heures rémunérées en 2019**

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



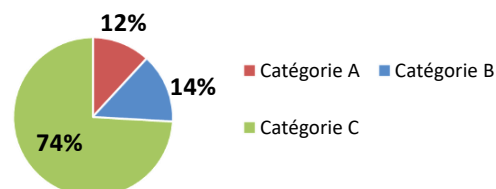
➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	23%	21%	23%
Technique	54%	38%	53%
Culturelle	3%	10%	4%
Sportive	1%	1%	1%
Médico-sociale	13%	22%	14%
Police	2%		1%
Incendie			
Animation	4%	7%	4%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	28%
Adjoints administratifs	13%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	13%
Agents de maîtrise	6%
Attachés	5%

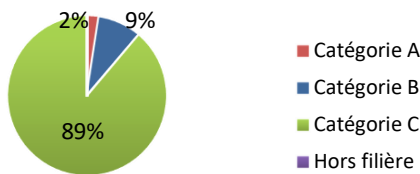
Les accidents du travail (de service et de trajet)

- ⇒ 4077 accidents de travail
 - ⇒ 3538 accidents de service
 - ⇒ 539 accidents de trajet
- ⇒ 179 000 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

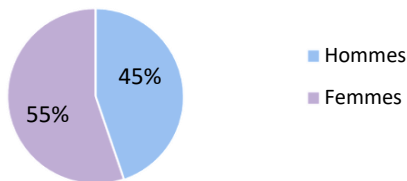
La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	59	350	409	12%
Technique	1572	1058	2630	74%
Culturelle	27	57	84	2%
Sportive	28	18	46	1%
Médico-sociale	13	540	553	16%
Police	57	22	79	2%
Incendie				
Animation	70	206	276	8%

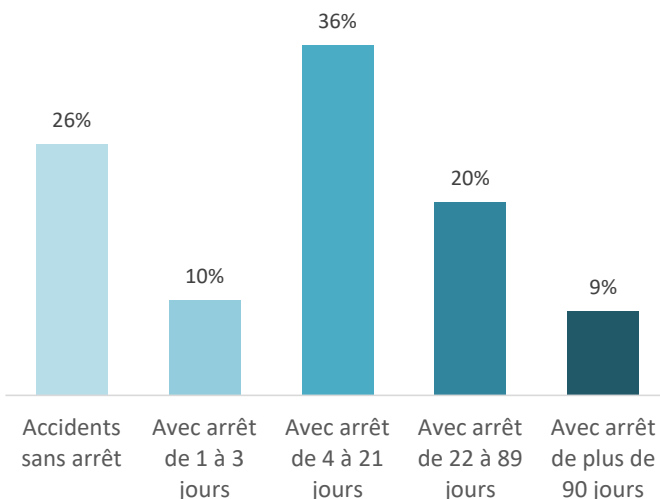
La catégorie C est la plus concernée



Les femmes sont plus concernées par les accidents de service que les hommes



Répartition en fonction de la durée des arrêts*

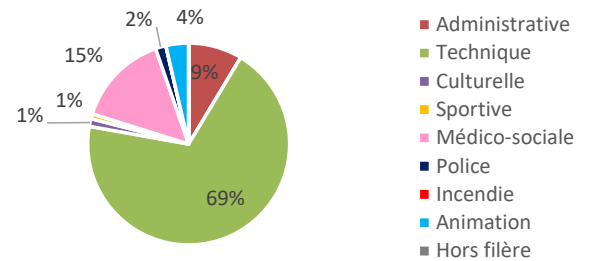


* Données issues de l'enquête RASSCT

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 1,04 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 6,71 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 6,25 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 93,32
- ⇒ Gravité⁵ : 65,33 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 2,25 %

Répartition des jours d'arrêt consécutifs à des accidents du travail par filière

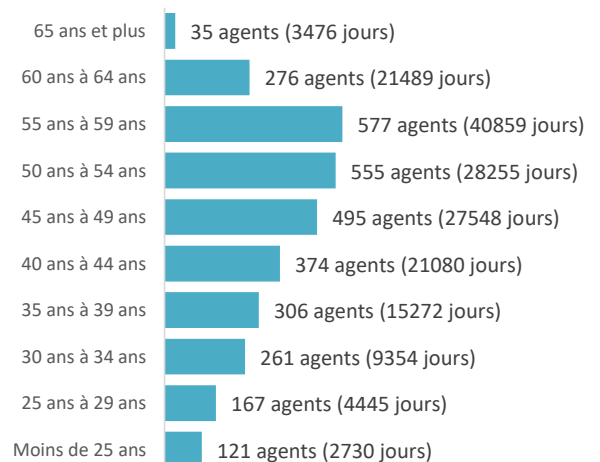


Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints techniques des établissements	14%
Adjoints administratifs	6%
Adjoints d'animation	6%
Agents de maîtrise	5%

82585 jours d'arrêt concernant les hommes et 96415 jours d'arrêt concernant les femmes
Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (11,9 %) que pour les femmes (5,5 %)

Répartition en fonction de la classe d'âge des accidents avec arrêt*



* Ce graphique ne prend pas en compte les accidents sans arrêt

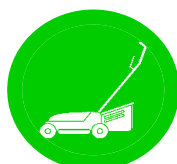
➔ Les 5 principaux types d'activités* exercées lors de l'accident



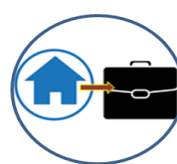
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 32% (12599 jours d'arrêt)



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 16% (15756 jours d'arrêt)



Espaces verts : 8% (2900 jours d'arrêt)



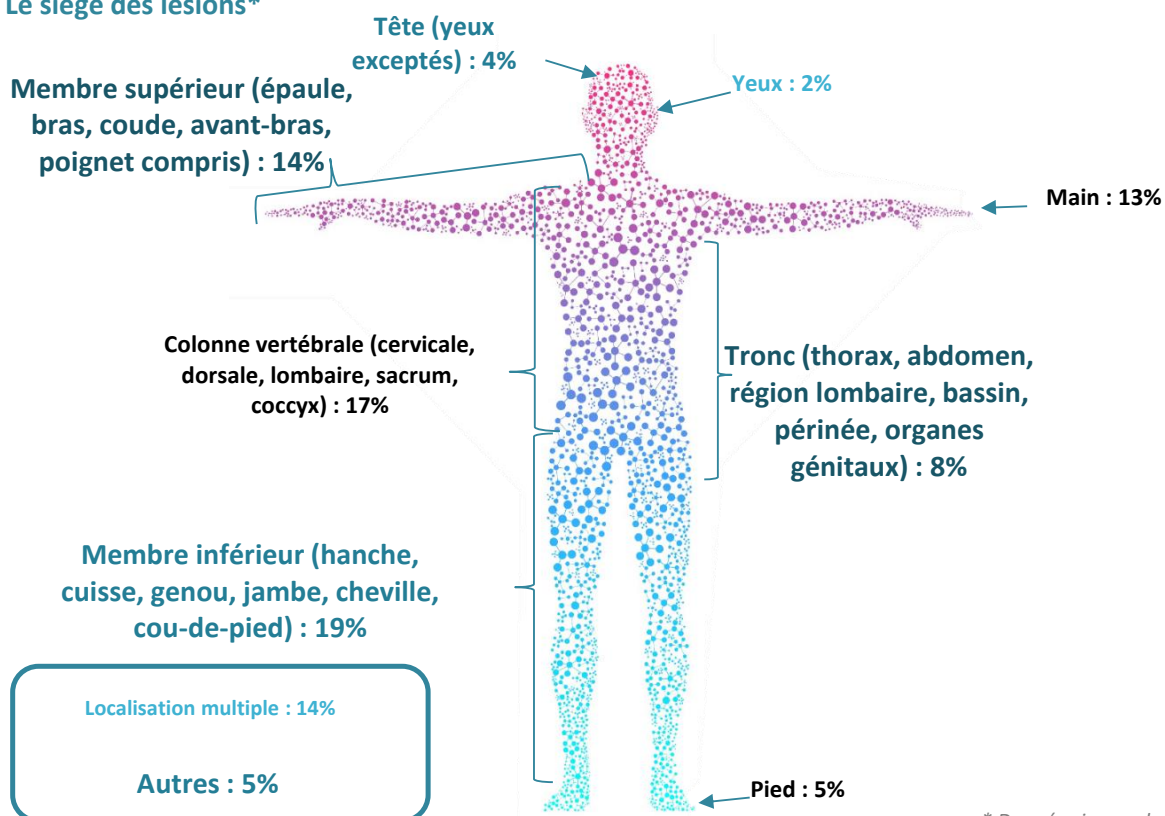
Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas) : 7% (2312 jours d'arrêt)



Restauration (préparation et service) : 7% (2482 jours d'arrêt)

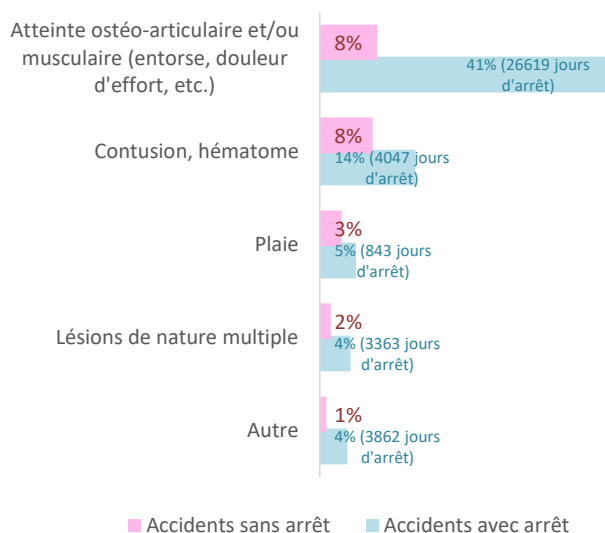
* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Le siège des lésions*



* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Les 5 principales natures de lésions*



* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Les 5 principaux éléments matériels*



* Données issues de l'enquête RASSCT
Manipulation ou transport d'objets ou de personnes : 34% (15422 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied : 21% (9504 jours d'arrêt)



Autres : 16% (8126 jours d'arrêt)



Objets, masses, particules en mouvement : 10% (2216 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivellement : 6% (4021 jours d'arrêt)

— Les accidents de service

- ⇒ 3538 accidents de service, dont 1129 accidents sans arrêt de travail, soit 31,91 %
- ⇒ 160 363 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 2784 agents concernés par au moins un accident de service, soit 5,9 % des agents employés

→ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	35	199	234	7%
Technique	1453	955	2408	68%
Culturelle	17	45	62	2%
Sportive	24	15	39	1%
Médico-sociale	10	471	481	14%
Police	51	21	72	2%
Incendie				
Animation	62	180	242	7%

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	45%
Adjoints techniques des établissements	15%
Adjoints d'animation	6%
Agents de maîtrise	6%
Adjoints administratifs	4%

— Les accidents de trajet

- ⇒ 539 accidents de trajet, dont 208 accidents sans arrêt de travail, soit 38,59 %
- ⇒ 18 637 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 383 agents concernés par au moins un accident de trajet, soit 0,81 % des agents employés

→ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative	24	151	175	32%
Technique	119	103	222	41%
Culturelle	10	12	22	4%
Sportive	4	3	7	1%
Médico-sociale	3	69	72	13%
Police	6	1	7	1%
Incendie				
Animation	8	26	34	6%

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	26%
Adjoints administratifs	18%
Rédacteurs	8%
Attachés	7%
Adjoints d'animation	5%

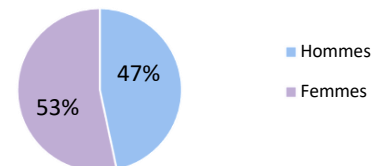
¹ Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2019 x 365)

³ Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2019

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

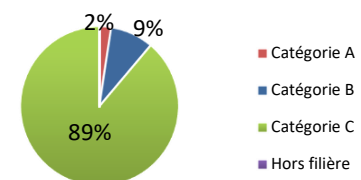
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,93 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 5,9 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 5,1 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 80,99
- ⇒ Gravité⁵ : 66,57 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 2,02 %

→ Les femmes sont plus concernées par les accidents de service que les hommes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (10,8 %) que pour les femmes (4,9 %)

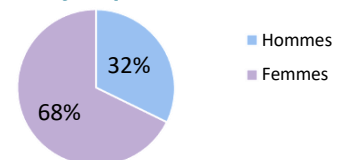
→ La catégorie C est la plus concernée



Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

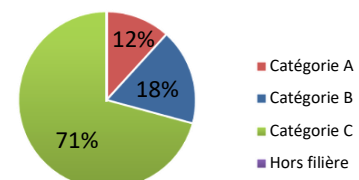
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,11 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 0,81 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 0,82 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 12,34
- ⇒ Gravité⁵ : 56,31 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 0,23 %

→ Les femmes sont plus concernées par les accidents de trajet que les hommes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (1,1 %) que pour les femmes (0,6 %)

→ La catégorie C est la plus concernée



⁴ Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

⁵ Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

⁶ Nombre de jours d'arrêt * 10³ / Nombre total d'heures payées

Les maladies professionnelles

- ⇒ 299 maladies professionnelles dont 167 reconnues avant 2019 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2019
- ⇒ 43 468 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 237 agents concernés par au moins une maladie professionnelle, soit 0,5 % des agents employés

La filière la plus concernée est la filière Technique

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		10	10	3%
Technique	74	146	220	74%
Culturelle		2	2	1%
Sportive	1		1	0%
Médico-sociale		64	64	21%
Police				
Incendie				
Animation		2	2	1%

Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	34%
Adjoints techniques des établissements	30%
Agents sociaux	10%
Agents de maîtrise	7%
Auxiliaires de puériculture	6%

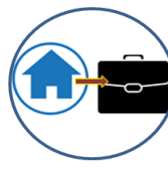
Les 5 principaux types d'activités* à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



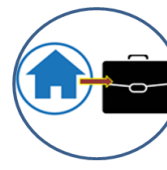
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 42% (6581 jours d'arrêt)



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 14% (2448 jours d'arrêt)



Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas) : 12% (880 jours d'arrêt)



Déplacement de missions : 11% (557 jours d'arrêt)



Restauration (préparation et service) : 7% (540 jours d'arrêt)

* Données issues de l'enquête RASSCT

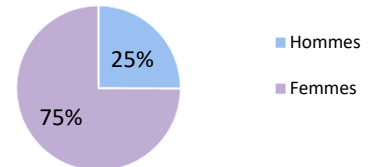
Les 5 principaux types* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Epaule	N° 1	36%
Poignet - Main et doigt	N° 98	23%
Coude	N° 57 B	19%
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	N° Autres	9%
Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout"...) et Divers	N° 69	9%

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

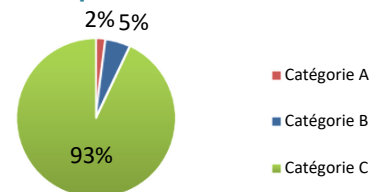
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,25 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 0,5 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 0,52 %
- ⇒ Gravité⁴ : 175,98 jours par arrêt

Les femmes sont plus concernées par les maladies professionnelles que les hommes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les femmes (1,8 %) que pour les hommes (1,6 %).

La catégorie C est la plus concernée



1 Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2019 x 365)

2 Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2019

3 Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2019

4 Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

Inaptitudes

81 demandes de reclassement au cours de l'année 2019

- ⇒ 6 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 54 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

1630 décisions liées à une inaptitude prises au cours de l'année 2019

- ⇒ 20 reclassements suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 33 reclassements suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ 102 retraites pour invalidité
- ⇒ 7 licenciements pour inaptitude physique
- ⇒ 63 décisions d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ 809 décisions d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ 414 décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ 188 mises en disponibilité d'office pour raisons médicales

Agents affectés à la prévention

3111 agents affectés à la prévention

- ⇒ 465 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans les structures publiques)
- ⇒ 8 agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans les structures publiques (ACFI)
- ⇒ 31 médecins de prévention
- ⇒ 2607 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

Actions liées à la prévention dans l'année 2019

Au moins une action liée à la prévention a été réalisée

7319 jours de formation liés à la prévention ont eu lieu pour un coût de 502 036 €

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	9 901 €	294	34 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	118 604 €	1 000	119 €
Formation dans le cadre des habilitations	373 531 €	6025	62 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	671 152 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	8 837 645 €		

Réunions statutaires

Documents et démarches de prévention

- ⇒ 30,6 % des structures publiques disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels
- ⇒ 7 % des structures publiques disposent d'un plan de prévention des risques psychosociaux
- ⇒ 14 % des structures publiques disposent d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
- ⇒ 12,5 % des structures publiques disposent d'autres démarches de prévention des risques
- ⇒ 2,9 % des structures publiques disposent d'une démarche de prévention des risques cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR)
- ⇒ 31,5 % des structures publiques disposent d'un registre de santé et de sécurité au travail

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT). Les données utilisées sont extraites des bilans sociaux 2019 validés, transmis en 2020, sauf mention contraire pour les données issues de l'enquête RASSCT.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion.



Date de publication : *avril 2021*

Version 3

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de Haute-Garonne

— Précisions méthodologiques

➔ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du bilan Social permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière, l'âge, la gravité, la fréquence et l'exposition apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B. : En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

➔ Les indicateurs d'absence

$$\text{Taux d'absentéisme : } \frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{(\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365)} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

$$\text{Taux d'exposition : } \frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2019}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

$$\text{Taux de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2019}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

$$\text{Indice de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{(\text{Nombre d'heures payées} / 1820)} \times 1000$$

Note de lecture : Si l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1 000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

$$\text{Gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

$$\text{Taux de gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre total d'heures payées}} \times 1000$$

Note de lecture : Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tout les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

N.B. Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et du nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats)

N.B. Toutes les données présentées dans la synthèse sont issues du Bilan Social 2019 sauf mention contraire faisant référence à l'enquête RASSCT 2019

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.